



PAR COURRIEL

Le 21 avril 2020

À tous les parents des écoles de Mont-Saint-Louis, Saint-Rosaire, de l'Écho-des-Montagnes et Lavoie

**Objets : récupération d'effets personnels et scolaires ESSENTIELS et OBLIGATOIRES**

Madame, Monsieur,

Il sera possible de récupérer les effets personnels ou scolaires jugés **essentiels** de votre enfant en nous faisant une demande formelle **par courriel** à l'adresse suivante :

- Pour les écoles de Mont-Saint-Louis et St-Rosaire : [montstlouis@csphares.qc.ca](mailto:montstlouis@csphares.qc.ca)
- Pour les écoles Écho-des-Montagnes et Lavoie : [echodesmontagnes@csphares.qc.ca](mailto:echodesmontagnes@csphares.qc.ca)

N'oubliez pas d'inscrire : le **nom de l'enfant**, son **enseignant(e)** et les **effets demandés**.

Afin de limiter la circulation dans les écoles et prévenir au maximum la propagation du virus, les effets personnels et scolaires récupérés doivent être **absolument nécessaires à l'enfant**, tels que :

- Lunettes;
- Prothèses;
- Matériel spécialisé en lien avec une limitation;
- Médication;
- Orthèses;

Votre demande doit être envoyée d'ici **vendredi 24 avril à midi** et sera analysée pour valider la pertinence de celle-ci. Par la suite, nous communiquerons avec les parents afin de leur fournir de plus amples renseignements. La récupération des effets essentiels se fera au début de **la semaine du 27 avril** selon un horaire et des règles sanitaires strictes.

Toute personne présentant des symptômes d'allure grippale devra être exclue lors de la cueillette des effets à l'école.

Je vous remercie de votre habituelle collaboration et veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Patrick Leclerc, directeur